

**Commune  
de AZÉ  
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation  
01/02/2024

| En<br>exercice | Présents | Votants |
|----------------|----------|---------|
| 14             | 10       | 10      |

OBJET DE LA  
DELIBERATION

N° 2024-08 Demande de  
subventions des  
associations communales  
et non communales

Séance du 8 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois de février à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,  
Messieurs DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : M. TYTGAT Loïc

M. BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric

M. CHERAMY Jacky qui a donné pouvoir à M. DELGADO Louis

M. MARCO Benjamin qui a donné pouvoir à Mme CHERAMY Laure-Aline

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine a été désignée secrétaire de séance ;

Madame le Maire informe que les associations suivantes ont déposé des demandes de subventions en mairie et qu'il convient de se prononcer :

- Association des conciliateurs de Justice
- Prévention routière de Blois
- BTP CFA d'Indre et Loire
- AMF Téléthon
- AFSEP
- AL St OUEN Basket
- Tour du Loir et Cher
- Secours catholique
- ADMR
- Le Campus des Métiers et de l'artisanat Centre Val de Loire
- La Bibliothèque sonore de Loir et Cher
- Office Municipal des sports et loisirs de Montoire sur le Loir

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, de donner une subvention à :

- Association des conciliateurs de Justice : 50 €
- Prévention routière de Blois : 50 €
- AL St OUEN Basket : 100 €
- Association des Secrétaires de mairie : 50 € si une demande est déposée
- Cinécole en Vendômois : 50 € si une demande est déposée
- AVEN 41 : 50 € si une demande est déposée
- Perche Nature : 50 € si une demande est déposée
- Tennis Azé/Villiers : 500 € si une demande est déposée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas donner aux associations suivantes :

- AMF Téléthon
- AFSEP
- Tour du Loir et Cher

- Secours catholique
- ADMR
- Le Campus des Métiers et de l'artisanat
- La Bibliothèque sonore de Loir et Cher
- Office Municipal des sports et loisirs de Montoire sur le Loir

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

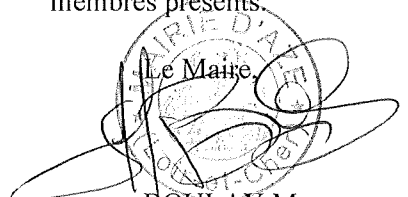
Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID : 041-214100109-20240208-2024\_08-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

  
BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

  
JOLY-LAVRIEUX Martine